L'hon. M. RALSTON: Les résolutions relatives à l'impôt sur le revenu se rapportent certainement à la question que l'honorable député veut soulever.

L'hon. M. HANSON: Les résolutions relatives à l'impôt sur le revenu et dont la Chambre est saisie, monsieur l'Orateur, je le dis avec grande déférence, ne se rapportent pas à la question que j'ai soulevée. Il n'est pas question de cela dans les résolutions. Dans le cas contraire, j'aurais aimé en parler.

L'hon. M. RALSTON: La première question soulevée par l'honorable député a trait au droit du ministre des Finances ou du ministre du Revenu national de déduire certains montants de ce que reçoivent les pensionnés. Les déductions entrent certainement dans les résolutions relatives à l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. HANSON: Laquelle?

L'hon. M. RALSTON: La question se rapporte aux résolutions relatives à l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. HANSON: Quelle résolution?

L'hon. M. RALSTON: Je ne les ai pas toutes lues en détail.

L'hon. M. HANSON: Il n'en est pas question. Le ministre ferait mieux de lire les résolutions avant de faire pareille affirmation. Je les ai lues plusieurs fois et voilà pourquoi je soulève la question maintenant.

L'hon. M. RALSTON: A mon avis, la loi de l'impôt de guerre sur le revenu elle-même a trait aux déductions et cette question fait bien partie des résolutions. L'honorable député prétend en réalité qu'on ne devrait prélever aucun impôt sur le revenu des pensionnés.

L'hon. M. HANSON: Je voudrais savoir en vertu de laquelle des résolutions relatives à l'impôt sur le revenu cette question pourrait être soulevée. La Chambre est saisie de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu à certains points de vue précis auxquels se rapportent ces résolutions, mais aucune de ces résolutions n'a trait aux déductions du montant que reçoivent les pensionnés ou de l'allocation accordée pour les enfants. A quel moment de nos délibérations touchant l'impôt sur le revenu, pourrais-je exposer les deux griefs que j'ai signalés cet après-midi?

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami peut exposer l'une ou l'autre de ces questions pendant l'étude des résolutions concernant l'impôt sur le revenu, dont le comité est actuellement saisi.

M. l'ORATEUR: Le commentaire n° 488 est très clair. Au début de ses observations, [L'hon. M. Hanson.]

l'honorable député de York-Sunbury a déclaré que les résolutions relatives à l'impôt, sur le revenu, dont la Chambre est saisie, ne lui fournissaient pas l'occasion de discuter les questions qu'il se proposait de soulever, et c'est sur cette hypothèse qu'il a bâti son argument. Il s'agit de savoir si les questions mentionnées son prévues par le commentaire n° 488. Mais si l'Orateur n'a rien à trancher de plus précis, j'imagine que l'honorable député de York-Sunbury a pleinement le droit de continuer.

L'hon. M. HANSON: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne désire pas traiter plus longtemps l'appel au Règlement, et je suppose qu'il n'y a pas lieu de le faire. Mais je prie le ministre des Pensions et de la Santé nationale ainsi que les autres d'avoir un peu plus d'égards pour les simples députés et de ne pas s'appuyer sur des questions de forme pour les empêcher de parler. Cela n'est pour dire le moins, ni charitable ni bienveillant. Nous devrions avoir, de temps à autre, l'avantage de nous exprimer. Il m'est à peine arrivé une fois, pendant la présente session, de soulever des points de cet ordre. J'ai rarement soulevé pareilles questions au cours des sessions antérieures, car il s'agissait de sessions de guerre, et je ne voulais pas prendre le temps de la Chambre à cette fin. Mais nous avons des obligations envers nos commettants. Le courrier m'apporte de toutes parts les griefs de nos concitoyens. Où donc peut-on révéler ces griefs si ce n'est en des occasions comme celle-ci?

L'hon. M. RALSTON: Je disais que ces griefs pourraient bien être exposés et les représentations dûment formulées lorsque le comité des voies et moyens aborde l'impôt sur le revenu et je suis sûr que la plupart des membres de la Chambre pensent de même. Mais mon honorable ami prétend que c'est impossible. Je suis persuadé pourtant que tout ce qui a trait à l'impôt sur le revenu ou au régime fiscal peut être librement recommandé au comité des voies et moyens. Mon honorable ami est un vieux parlementaire et je ne comprends pas bien pourquoi il voudrait occuper le temps de la Chambre, à l'étape où nous en sommes, à discuter ces questions. Mais, comme il le dit, il ne croyait pas pouvoir les discuter en comité des voies et moyens. Je le regrette, mais j'en disconviens. Je crois qu'on peut les y discuter. Mon honorable ami aura toute l'occasion voulue de le faire en comité et je ne pense pas qu'il ait besoin de réclamer des égards spéciaux car j'estime que nous avons pleinement étudié la question à la suite de la proposition invitant la Chambre à se former en comité des subsides. En tout cas, nous tenons à observer le Règlement.